

Séance de l'assemblée délibérante du 13 mai 2020

Délibération n°10/2020

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 30 avril deux mille vingt, s'est réuni à 17 heures trente, le mercredi 13 mai deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BERNARD Françoise
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
HENRION Colette

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard
ARDOUREL Sylvie

Représentation : En l'absence de M. Gilles PETEL, son suppléant M. DUPECHER Pierre a un droit de vote.
En l'absence de M. Daniel SALLES, sa suppléante Mme Colette HENRION a un droit de vote.

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Objet : Convention de mise à disposition pour une occupation temporaire d'un terrain au sein de l'Ecopôle au profit de « Le Retour à la Terre »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier est un site ouvert au public,

Considérant le souhait du SEAT de proposer un programme d'animations sur le site,

Considérant le souhait du SEAT d'accueillir le public dans de bonnes conditions,

Considérant la demande de Le Retour à la Terre «la cacaravane » de bénéficier d'une mise à disposition temporaire d'un terrain de l'Ecopôle et en contrepartie de mettre à disposition ses toilettes sèches (3 cabines et 2 urinoirs) pour trois animations spécifiques sur l'Ecopôle,

Le Président précise que le projet du Retour à la Terre est compatible avec le positionnement environnemental du site. En effet, les maraichers ont leur toilettes sèche depuis 2019, toilettes non-ouverts au public. Il propose qu'une convention de mise à disposition soit établie de manière systématique avec les acteurs souhaitant intervenir de manière régulière sur le site afin de cadrer les interventions de chacun.

Le Président présente le projet de convention de mise à disposition au profit de l'association Le Retour à la Terre.

Après avoir oui l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **D'adopter** la convention de mise à disposition temporaire d'un terrain de l'Ecopôle du Val d'Allier au profit de Le Retour à la Terre,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE